

PSE

Païement pour Services Environnementaux



Syndicat du bassin
Célé - Lot médian

Expérimentation par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
sur le bassin du Célé (2019-2021)

Dans le cadre de leurs 11^{ème} programmes, les Agences de l'eau expérimentent de nouveaux outils de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) afin de reconnaître les efforts des agriculteurs lorsque leurs pratiques contribuent directement à l'environnement, au-delà de la réglementation.

Dans ce cadre, l'Agence de l'eau Adour-Garonne propose d'expérimenter une nouvelle forme de soutien à l'agriculture basée sur la reconnaissance des services qu'elle rend à la société en matière de protection de l'eau et de biodiversité.

Ce dispositif a été testé en 2019 sur plusieurs territoires à enjeux eau et biodiversité du bassin Adour-Garonne et est renouvelé en 2020. Sur le département du Lot et du Cantal cela concerne **une partie du bassin versant du Célé** (voir la carte à l'intérieur).

L'opération d'expérimentation des PSE sur le bassin du Célé a été animé par le Syndicat mixte Célé - Lot médian, en collaboration avec les Chambres d'agriculture du Lot et du Cantal, Bio46, CERFRANCE 15, l'Adasea.d'Oc et la coopérative « Fermes de Figeac ».

En 2019, sur le bassin du Célé 57 audits ont été réalisés en novembre et décembre par les structures partenaires. Plus de 245 000 € d'aides ont été attribuées et versées à 49 exploitations du territoire, 16 du Cantal et 33 du Lot.

Une deuxième période d'engagement dans cette mesure sera ouverte à partir de l'été 2020. Les agriculteurs répondant aux critères d'éligibilité mais n'ayant pas pu s'engager en 2019 pourront donc le faire en 2020.

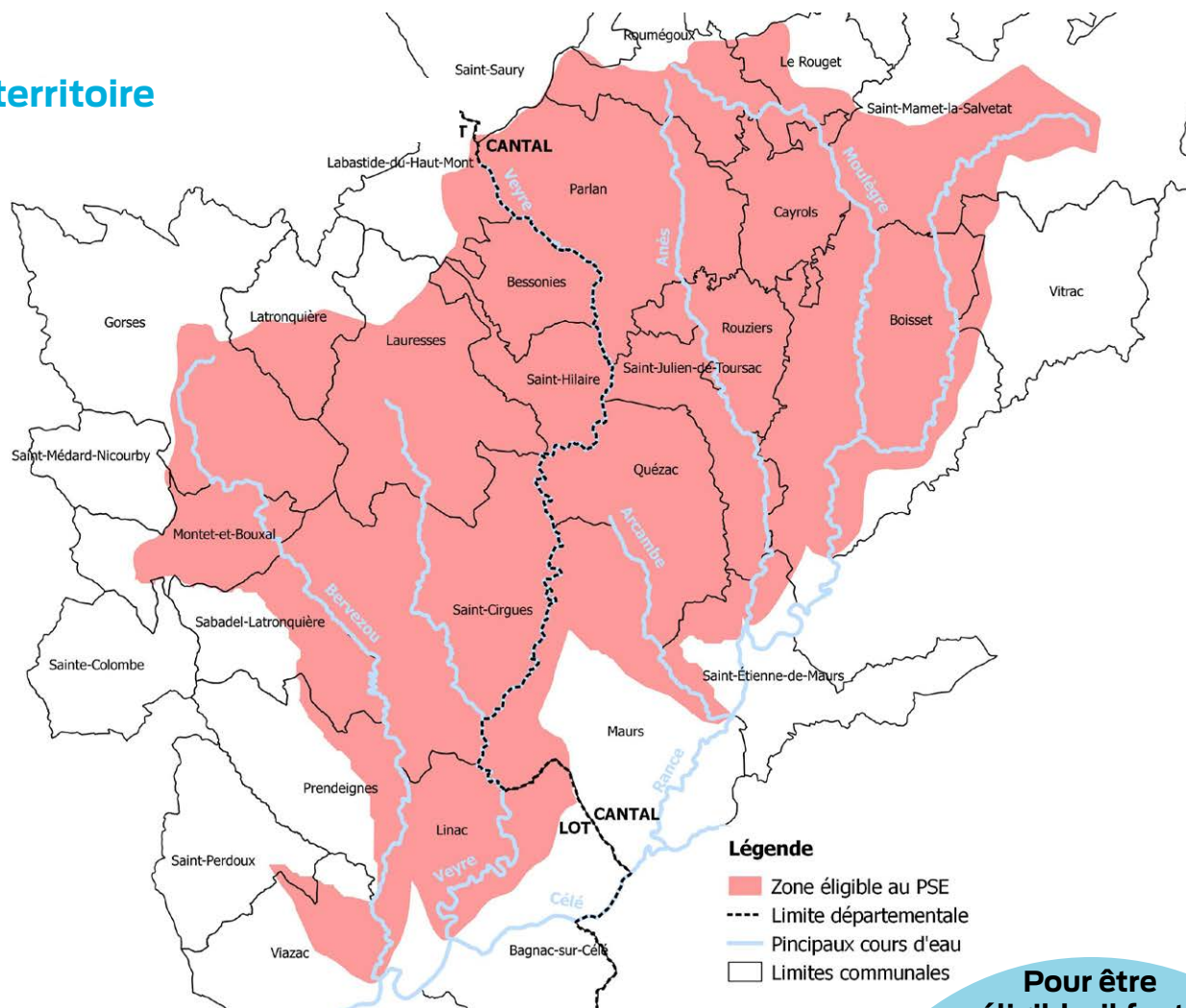


Compte-tenu de la crise sanitaire, aucune réunion d'information n'est prévue en 2020.

Cette plaquette vous fournira les informations essentielles sur la démarche.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter les personnes listées à l'intérieur ou au dos de cette plaquette

Le territoire



Vous souhaitez savoir si vos parcelles sont dans la zone, consultez les cartes détaillées :

www.celelotmedian.com/uploads/PSE-cantal.pdf

www.celelotmedian.com/uploads/PSE-lot.pdf

Les modalités

- > Le paiement engage **toute la SAU de l'exploitation**
- > Le montant du PSE est au prorata de la **note obtenue lors de l'audit**.

Cette note sur 30 est calculée sur la base de trois indicateurs :

- **Indicateur 1** : la présence de prairies, la longueur des rotations et les couverts végétaux (assolement)
- **Indicateur 2** : l'extensification des pratiques agricoles (IFT des cultures, fertilisation minérale azotée des prairies et des fourrages hors maïs)
- **Indicateur 3** : la présence d'infrastructures agroécologiques (haies, lisière de bois, prairies humides et vieux étangs ou mares).

Les points acquis sur les 3 indicateurs sont sommés avec **une note maximum de 30 points**. Pour rendre compte d'un niveau de service environnemental suffisant, **un score minimum de 16 points sur 30** pour les 3 indicateurs est nécessaire pour bénéficier du PSE.

Cette note est ensuite multipliée par 5 € et par le nombre total d'hectares de la SAU, cela donne alors le montant attribuable par année ($\text{note} \times 5 \text{ €} \times \text{nombre d'ha} = \text{montant PSE/année}$). Ce montant sera plafonné à l'exploitation (le niveau du plafond sera fixé début Juillet par l'Agence de l'Eau).

Pour être éligible, il faut :

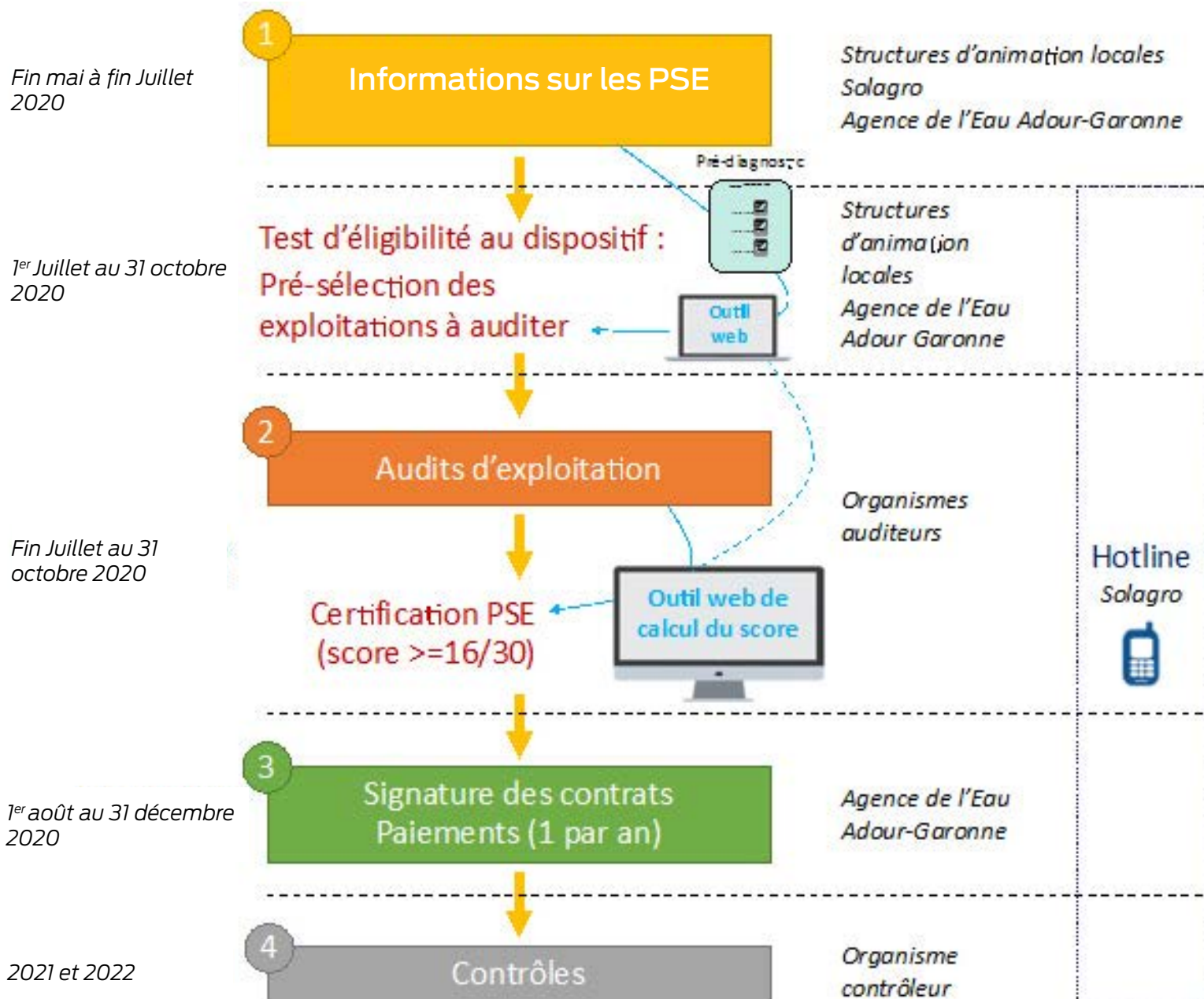
Avoir minimum **50% de sa SAU** sur le périmètre PSE.

Avoir un **chargement inférieur à 1,4 UGB/ha** de surface fourragère principale (SFP).

Avoir un **IFT inférieur à l'IFT régional** pour chaque culture

Ne pas toucher d'aides pour une MAE (MAEC, CAB ou MAB)

La démarche



Pour vous lancer dans la démarche :

Contactez un des organismes auditeurs listés page suivante ou consultez le site internet www.pse-adour-garonne.fr pour toutes les démarches (autodiagnostic, demande d'audit, audits, ...) :

Pour en savoir plus sur les PSE avant de vous lancer :



Philippe POINTEREAU
05.67.69.69.69
philippe.pointereau@solagro.asso.fr



Guillaume LECHAT
05.65.75.56.10
guillaume.lechat@eau-adour-garonne.fr



Mélanie FAYET
05.82.65.00.02
m.fayet@celelotmedian.com

Informations utiles

> Pour faire votre **test d'éligibilité** (ou auto-diagnostic), voici les informations dont vous aurez besoin :

Données nécessaires	Sources	
Nombres moyen d'animaux du 15/05/2019 au 15/05/20 (tous ruminants y compris bovins de moins de 6 mois hors élevages hors sol)	Télépac	
Superficie Fourragère principale 2020	Télépac	
Assolement 2020	Télépac	
Linéaire des infrastructures agro-écologiques	Estimation personnelle	

> Pour l'**audit**, voici les informations dont vous aurez besoin :

Données nécessaires	Sources	
Nombres d'animaux (tous ruminants y compris bovins de moins de 6 mois)	SYNEL (https://www.synel.net/espace-securise/)	
Superficie Fourragère principale du 15/05/2019 au 15/05/2020	Télépac	
Traitements réalisés sur les cultures 2020 (y compris traitements des semences et herbicides réalisés à l'automne 2019)	Cahier d'enregistrement des pratiques	
Fertilisation minérale des prairies sur l'année 2020	Cahier d'enregistrement des pratiques	
Assolement 2020	Télépac	
Surface implantées avec des couverts végétaux en inter-cultures longues en 2020	Enregistrement des pratiques	
Linéaire des infrastructures agro-écologiques	Mesure par l'auditeur	

Contacts auditeurs

Pour s'engager dans le dispositif vous devez **obligatoirement être accompagné par une structure** réalisant des audits d'exploitations. Les structures qui se sont positionnées sur ce territoire sont :

Pour la partie Lotoise du territoire :



Isabelle RIBOT
06 48 24 49 20

isabelle.ribot@adasea.net



Le groupement des Agriculteurs **BIO** du Lot

Orlane SALVADORI /
Lauriane VOLLET
05 65 30 53 09

bio46@bio-occitanie.org



Christelle LACOMBE
05 65 23 22 22 /
06 25 76 26 18

c.lacombe@lot.chambagri.fr



Pascal NOWAK
06 77 71 07 95

pascal.nowak@fermesdefigeac.coop

Pour la partie Cantalienne du territoire :



Eva FICHET
04 71 45 55 15 / 06 38 61 48 90
eva.fichet@cantal.chambagri.fr



Maryline CAPREDON / Edith MERLE LAFON
04 71 63 32 10 / 04 43 33 11 13
mcapredon@15.cerfrance.fr / emerlelafon@15.cerfrance.fr